

Monsieur le Président ouvre la séance en procédant à l'appel des membres du Comité :

Les membres du Comité Syndical se sont réunis à la mairie de Montereau, en salle des mariages, ce mardi 22 décembre 2009, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie ALBOUY-GUIDICELLI, Premier Adjoint au Maire de Montereau.

Etaient présents :

Monsieur. Abouy-Guidicelli Jean-Marie (Montereau Fault-Yonne), Président

Messieurs Dalibon Michel (Marolles-sur-Seine), Lefier René (La Grande Paroisse), Daniel Blanchard (Cannes-Ecluse) Vice-présidents.

Monsieur Baillet Jean-Luc (Barbey), Madame Florence Marie-Thérèse et Monsieur Demelun Alain (La Brosse-Montceaux), Monsieur Smorag Philippe (Cannes-Ecluse), Monsieur Pellé André (Esmans), Madame Lavaux Claire et Monsieur Senoble Romain (Forges), Monsieur Paviot Jean-Pierre (Marolles-sur-Seine), Monsieur Martinez Jean-Claude (Saint-Germain-Laval), Monsieur Chomet Francis (Varenes-sur-Seine), Délégués

Absents excusés :

Monsieur Chaumont Léon (Misy-sur-Yonne)

Absents représentés :

Monsieur Bernard Jean- Jacques (Esmans), Monsieur Simonot Gilles (Forges), Monsieur Ruiz José (Varenes)

ORDRE DU JOUR

- Compte rendu de la Commission sur les clés de répartition 2010.
- Création de deux commissions de travail.
- Tarifs 2010 des droits de stationnement.
- Demande de remise gracieuse concernant un vol de caisse.
- Durée d'amortissement des biens.
- Décisions modificatives du budget SITCOME et du budget SIYONNE 2009.
- Questions diverses.

-----ooo000ooo-----

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI ouvre la séance, et après avoir fait l'appel, constate que le chorum est obtenu.

<h2>Compte rendu de la commission sur les clés de répartitions 2010</h2>

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Comme vous le savez, le bureau s'est engagé, notamment suite au budget 2009, à créer une nouvelle commission qui réfléchirait sur des clés de répartitions qui seraient différentes. Certains avaient mal anticipé leur participation financière à notre syndicat intercommunal, compte tenu de l'évolution démographique. Je pense notamment à la commune de Misy Sur Yonne où l'augmentation de leurs habitants a été importante. Elle a vu sa part de cotisation augmenter proportionnellement. Nous avons aussi un souci avec la commune de La Grande Paroisse, qui surcotise par rapport au service de sa commune. La commission s'est réunie 2 fois depuis Septembre avec des commissionnaires qui sont venus travaillés, qui ont réfléchis sur de nouvelles règles, avec les chiffres en mains en essayant de ne pas trop s'éloigner des notes de calcul qui étaient les nôtres

sur la population et sur les services utiles, parce qu'on a pu s'apercevoir que lorsqu'on prenait certains critères comme l'éloignement ou la clientèle, cela désavantageait sérieusement les communes rurales, ce qui n'est pas le but recherché.

Toute la difficulté est de trouver des cotisations qui correspondent le mieux à tout le monde, de ne pas faire trop payer à la ville de Montereau qui paye déjà plus de 50% et qui a depuis plus de 20 ans une ligne excédentaire, et de trouver un vrai juste équilibre pour que les problèmes des villes comme la Grande paroisse soient rectifiés.

Plusieurs propositions ont été faites, 7 au total. Elles jouent sur les pourcentages, sur les charges d'exploitation ou sur l'administration générale.

Je ne me suis pas prononcé sur ces différentes clés, car elles étaient toutes favorables à Montereau, et ce n'était pas mon objectif de reprendre ces clés de répartition.

Le président expose, les différentes clés de répartition, avec pour support, les documents annexés au dossier.

Certains élus y ont apporté des commentaires :

Monsieur DALIBON :

Les critères « nombre de Kilomètres » et « fréquentation » sont à écarter. Les bus de Montereau sont toujours pleins par rapport à ceux des communes rurales.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Il est très difficile de parler des clés de répartitions. Nous avons un déficit que nous pouvons toujours essayer réduire, avec la création d'une commission dont je vous parlerai ensuite. Mais nous devons toujours faire face à des dépenses que nous devons nous répartir de la façon la plus juste possible. L'objectif n'est pas d'exclure les communes rurales. Pour les petites communes, une augmentation de 20 ou 30%, simplement en changeant la clé de répartition de nos charges, ne pourrait être supportée par ces communes. Dans le cas inverse d'une diminution des cotisations pour une ou deux communes, ce sont les autres communes qui en pâtiraient.

Le critère de la fréquence me semble pertinent, parce que c'est en rapport avec le service rendu. Plus le nombre de rotations est élevé, plus le coût est élevé, et cela, jumelé avec le nombre de nos habitants, calcule une règle de répartition qui est relativement juste.

Nous devons décider s'il est nécessaire de modifier les clés de répartitions puis voter car il s'agit de modifications statutaires.

Monsieur DALIBON :

Le vote n'est pas obligatoire aujourd'hui. Toutefois, nous devons être prêts pour le DOB, il faudra que notre décision soit prise d'ici là, afin qu'elle soit validée au contrôle de la légalité et qu'on puisse en tenir compte lors du vote du budget 2010. Il serait peut-être judicieux d'en discuter avec vos conseils municipaux, en n'oubliant pas que le temps nous est compté, et que dans un mois, nous devons connaître et fixer nos positions.

Madame LAVAUX :

A moins d'appliquer une règle pour la ville de Montereau, et une autre pour les autres communes, la situation actuelle n'est pas si mauvaise que cela. En effet, quelle que soit la clé choisie, la cotisation de la ville de Montereau baisse, et l'objectif à atteindre était plutôt de faire baisser celle des autres communes.

Monsieur DALIBON :

Il faut savoir que ces clés de répartition ont été revues par rapport à ce qui avait été décidé à l'origine. Au départ, les clés de répartition était à 75-25 et en fonction des nouveaux services. Elles ont été revues, il y a environ 8 ans.

Monsieur LEFIER :

En regardant les chiffres, on peut s'apercevoir que La Grande Paroisse est défavorisée par rapport à l'ensemble des communes. Comparons par exemple, notre fréquence et le nombre de nos habitants. Ce n'est pas équitable, car nous n'avons pas de fréquence, et aucune proportion d'équité du service avec le nombre de nos habitants, ce qui nous oblige à payer une forte cotisation, pour une fréquence quasi nulle. Il serait bien, pour la commune de la Grande Paroisse qu'un effort soit fait, soit en baissant notre cotisation, soit en augmentant nos fréquences, afin d'avoir un peu plus de justesse. Et en rééquilibrant la cotisation ou les services sur la Grande Paroisse, on ne pénalise

pas les communes, mais on rétablit un service équitable pour chaque commune. Modifier les clés de répartitions afin de pallier au problème de La Grande Paroisse aurait une conséquence financière pour les autres communes, mais je ne peux pas rester en dehors de cette affaire et laisser la commune de La Grande Paroisse dans cette situation.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Il est vrai que pour La Grande Paroisse, c'est difficile, étant donné qu'elle est quasiment la seule commune à être dans cette situation, avec beaucoup d'habitants et très peu de fréquences.

Monsieur LEFIER :

Je demande une certaine compréhension.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Les chiffres que l'on vous présente, calculés en partie par Mme Lavaux, montre des ratios intéressants, et l'on peut constater qu'effectivement toutes les courses n'ont pas le même coût. En fonction du nombre de kilomètres, il y a des villes qui sont plus difficiles à desservir que d'autres. C'est le cas notamment de Saint Germain Laval, où l'on parcourt beaucoup de kilomètres, ayant des hameaux éloignés les uns des autres, pour ne transporter au final que très peu d'usagers. Ces courses ont forcément un coût bien plus élevé. Il est donc difficile de comparer, par exemple, avec la commune de Cannes Ecluse qui est une commune plus condensée au niveau géographique. Concrètement, le réseau compte 5 000 clients, dont 3 000 sur Montereau. On ne peut donc faire une clé uniquement sur les kilomètres parcourus. L'une des solutions serait de faire le même travail que celui qui a été fait sur les communes de Cannes Ecluse et Varennes Sur Seine : la fusion des lignes de La Grande Paroisse et de Saint Germain Laval, et de demander une participation financière auprès du STIF. Nous avons déjà travaillé sur une refonte de la ligne C, on pourrait remettre cette proposition au goût du jour et en faire part aux élus de Saint Germain Laval, et essayer d'étudier les possibilités en rapport avec la ligne G, pour augmenter le niveau d'offre et demander au STIF de contribuer au projet.

Monsieur SENOBLE :

Il n'est tout de même pas normal qu'à population et services rendus identiques, certaines communes paient plus que d'autres. Il faut se poser la question de savoir si certaines lignes doivent être maintenues, si elles n'ont que deux ou trois clients.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Je suis d'accord, mais il faut revoir comment s'est construit le réseau. Le fait que La Grande Paroisse n'est pas adhéré au syndicat dès le début, a fait qu'elle n'a pas bénéficié des mêmes offres que certaines autres, comme Saint Germain Laval.

Je vous propose de revoir les lignes de la Grande Paroisse et de Saint Germain Laval, pour éventuellement les fusionner, afin de rétablir l'équilibre, augmenter le nombre de services, et créer une offre similaire aux communes de même population.

Monsieur LEFIER :

Il faut se pencher sérieusement sur le sujet et corriger cette injustice.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

D'accord, je ferais travailler Transdev dessus dès demain.

En ce qui concerne les clés de répartition, souhaitez vous prendre une décision maintenant, que fait-on ?

Monsieur MARTINEZ :

Il n'y a qu'une seule solution ou la cotisation de la ville de la Grande Paroisse baisse, et ce sont toutes les petites communes qui vont en pâtir. Il vaut mieux présenter à nos conseils municipaux, les différentes clés qui nous sont proposées, et de vous faire part ensuite des décisions prises. De toute façon, dans tous les cas de figure, la ville de Montereau réduit sa cotisation, et il se peut que chaque conseil municipal demande à avoir la règle de déversement qui sera la plus faible, pour sa commune.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Très bien, nous ferons comme cela.

Monsieur SENOBLE :

Pour la commune de Forges, la cotisation au syndicat est trop élevée. Il est sur que nous pourrions revenir à un service scolaire, parce que vu le service rendu par rapport au montant de la cotisation, cela nous coûte vraiment trop cher. Nous avons déjà quittés le syndicat, puis, à la demande de

Jean-Marie, nous sommes revenus. Nous pouvons parfaitement faire notre scolaire et nos taxis tout seuls. Résultat des courses : le scolaire fonctionne toujours de la même façon, les lignes directes ne servent à rien, car elles nous ramènent le soir, mais ne nous emmènent pas le matin, aux heures des trains.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Le syndicat vous a toujours tous écoutés, et essaie de donner satisfaction à tout le monde, mais ce n'est pas toujours facile. Pour la ville de Forges, nous avons mis en place une ligne directe pour vos scolaires, qui nous a coûté 15 000€.

Monsieur SENOBLE :

C'est facile de nous sortir à chaque fois la même chose.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

En attendant c'est un fait, pour les Coureaux.

Mise à part la ligne de Montereau, le reste des services mis en place reste grandement déficitaire.

On est sur un réseau qui est extrêmement dynamique, avec une offre très soutenue par rapport à l'agglomération. Il est difficile de faire circuler des bus toutes les heures pour Forges.

Monsieur SENOBLE :

Il ne faut pas abuser, on ne demande pas cela, juste que tous les trains soient couverts par des bus, qui permettent aux gens de pouvoir venir et repartir en bus.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Il n'est pas facile de couvrir tous les trains, et de desservir tous les hameaux de toutes vos communes.

Monsieur SENOBLE :

Il y a des bus mais ils ne servent à rien, donc on ne les prend pas.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

C'est difficile, par rapport aux moyens qui sont les nôtres, d'avoir des bus partout, aux mêmes heures, pour tous les trains ...

Monsieur SENOBLE :

Donc, il vaut mieux supprimer tous les bus, laissez juste le ramassage scolaire, et on paiera moins de cotisation. Même sur les grosses communes, il y a des bus, ou il y a très peu de personnes dedans. Donc je m'interroge, quand au maintien des lignes fixes.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

On ne prend pas de décisions aujourd'hui, chacun repart avec les tableaux, et vous m'informerez par téléphone ou par courrier, des suites à donner.

Création de deux commissions de travail

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Nous souhaitons créer une étude sur le service public. Premièrement, pour reprendre les propos de Monsieur SENOBLE, la première raison du déficit est l'offre de transport que nous proposons, déficitaire à des degrés plus ou moins élevés, en fonction de l'offre proposée.

Deuxièmement, l'objectif du syndicat est de réorganiser le réseau afin qu'il soit plus rationnel. Lorsque l'on voit passer deux ou trois bus d'affiler, avec très peu de monde dedans, on se dit qu'il y a quelque chose qui ne fonctionne pas. Il faut que nous reprenions les résultats des comptages effectués par Interval et le STIF qui ont été effectués récemment sur tout le réseau, à part sur la ligne A, puisque ligne excédentaire. Nous pourrions décortiquer tout le réseau, mettre à plat tous les services, les étudier et les analyser, avec les élus et les maires de chaque commune, et de décider des services à conserver et ceux qui sont à supprimer. Nous ferions ainsi des économies, sans pour autant supprimer le service, car nous le remplacerions par du TAD.

Nous avons adopté, lors du dernier Comité Syndical, un nouveau schéma du Transport A la Demande où le but était de proposer des trajets vers les communes rurales beaucoup plus courts, pour permettre d'augmenter le nombre de rotations et de proposer plus d'offres. Nous vous ferons parvenir très prochainement nos propositions, et nous voudrions en discuter avec chacun d'entre vous, afin d'optimiser en fonction de vos demandes les services que nous vous proposons.

Je propose que l'on puisse créer cette commission de travail pour améliorer notre réseau, de manière objective, et l'optimiser afin de proposer des services de meilleure qualité.

A toutes fins utiles, nous vous proposons également de vous mettre à la place du public, et de vous faire prendre les bus, ce qui vous permettra de constater par vous-même l'état de notre réseau, et d'aller à la rencontre de nos usagers. Nous pourrions ainsi travailler, ligne par ligne, et comparer la billetterie d'Interval, les comptages du STIF et vos constatations afin de remanier le réseau.

Aussi, je vous sollicite tous à intégrer cette commission de travail.

M. Baillet, M. Blanchard, M. Dalibon, M. Demelun, M. Lefier, M. Martinez et M. Simonot (nommé d'office par M. Senoble) souhaitent intégrer la commission qui se réunira dès début 2010. Il faut tout de même garder à l'esprit, que ce n'est pas parce que nous supprimerons un trajet sur une ligne, que cela réduira la cotisation de la commune. Nous sommes un syndicat mutualisé, et la réduction de charges sera répartie sur toutes les communes. C'est donc un travail collectif qui doit être mené sur l'ensemble du réseau, et je vous solliciterai tous, dès que nous nous attèlerons à cette tâche.

Je vous propose maintenant de créer une deuxième commission « Communication », afin de réfléchir sur la communication que nous voudrions mettre en place sur 2010. Lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2009, nous avons proposé aux élus de réfléchir sur la communication avec la clientèle. Il faudrait travailler sur les idées qui permettraient de promouvoir le réseau, en prenant en compte que nous avons lors du DOB, diminué le Budget communication du Syndicat et que cela fait maintenant 6 mois que nous ne communiquons plus du tout, et que nous n'avons plus aucun moyen d'informer nos clients des nouveaux services qui leurs sont proposés.

Aussi, je propose qu'en amont du Débat d'Orientations Budgétaires 2010, on puisse travailler ensemble, avec ceux qui le souhaitent, sur les actions que nous pourrions mener sur 2010. Mme Florence, M. Blanchard, M. Dalibon, M. Lefier et M. Martinez souhaitent intégrer la commission. Un courrier sera envoyé aux élus absents leur proposant d'intégrer cette commission.

Tarifs 2010 et droits de stationnement

Le comité syndical, en 2006, a décidé de fixer un droit de stationnement en gare routière de Montereau à raison de 0,60€ par rotation (passage et stationnement en gare) pour chaque société utilisant cet équipement. Nous pouvons en fonction des services que nous offrons aux transporteurs sur la gare, augmenter notre tarif jusqu'à un euro, et c'est notre objectif. Toutefois, nous le faisons progressivement, afin de ne pas trop faire fuir les entreprises. Une révision portant la rotation à 0,655€ a été appliquée pour 2009, et je propose de l'augmenter de 5 centimes pour 2010 et de la passer à 0,70cts. Chaque société se libérera des sommes dues par versement trimestriel sur la présentation d'une facture établie par le SITCOME, en fonction du nombre de rotations effectuées. Au regard des rotations 2009, nous devrions avoir une recette en 2010 d'environ 43 000€.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Demande de remise gracieuse concernant un vol de caisse

Monsieur DALIBON :

Notre régie assure les services commerciaux du SITCOME. Et pour le service vélo, nous avons une caisse, qui est gérée par tous les opérateurs, et qui se trouve au kiosque. Début octobre, nous avons constaté un vol de cette caisse, dans laquelle il y avait 49 euros. La régularisation du déficit constaté par la régie du service « Vélos » ne peut-être obtenue que par la mise en jeu de la responsabilité du régisseur suppléant en fonction à la date des faits. Le 15 octobre 2009, une plainte a été déposée pour vol de caisse, au sein du SITCOME, pour cette même somme.

Monsieur Brice Gallardo, régisseur suppléant au moment des faits, a établi une demande de sursis de versement, ainsi qu'une demande en remise gracieuse, le 16 novembre 2009, afin d'être libéré de cette dette, car tous les opérateurs ayant la clé de cette caisse, nous ne pouvons pas prouver quel est l'auteur de ce vol.

Monsieur SENOBLE :

Il ne faudrait pas que cela se reproduise.

Monsieur DALIBON :

Non, car nous avons repris toutes les régies, ôter toutes les responsabilités de ces régies aux opérateurs, et dorénavant, seule Mme SCHMITT est habilitée à recevoir les recettes de caisse.

Madame FLORENCE :

C'est la première fois que cela arrive ?

Monsieur DALIBON :

Oui, et cela ne se reproduira pas, puisque nous avons pris toutes les mesures qui s'imposent.

Monsieur SENOBLE :

Nous devons lui faire rembourser, en tant que responsable...

Madame FLORENCE :

On nous explique que cela peut-être n'importe qui... Donc, non, on ne peut pas lui demander de rembourser cette somme.

Monsieur DALIBON :

Surtout que cela n'est pas une erreur de comptage ou de rendu de la caisse. Il a fait correctement son travail. La clé de cette caisse, était dans le tiroir du bureau au kiosque, et facile à voler.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, et avec 4 voix contre, décide d'accepter à la majorité la demande de remise gracieuse du régisseur, Monsieur GALLARDO Brice.

Durée d'amortissement des biens

Monsieur DALIBON :

Nous utilisons jusqu'à présent les durées d'amortissement du SIRMOTOM. Nous devons donc prendre une délibération, nous permettant d'amortir les biens immobiliers et mobiliers du SITCOME. Vous pouvez voir les durées d'amortissement sur le tableau que l'on vous distribue.

Ceci n'est qu'une régularisation administrative nous permettant d'amortir nos biens. Mais il est important de valider ces délais, car par exemple, si nous avons amorti un véhicule en tout ou partie, et que nous décidons de revendre ce véhicule, nous ferons une plus value entre le montant de la vente et sa valeur résiduelle comptable, qui sera inscrite dans nos comptes. Les délais de 7 ans pour les véhicules et 10 ans pour les poteaux d'arrêt peuvent paraître longs, mais nous n'avons pas intérêt à changer de véhicule trop souvent, car nous ne faisons pas beaucoup de kilomètres, et les poteaux peuvent tenir au moins 10 ans, s'ils ne subissent pas de dégradations.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité ces délais d'amortissement.

Décisions modificatives du budget Sitcome et du budget Siyonne 2009

Monsieur DALIBON :

Vous pouvez voir les différentes propositions dans les tableaux qui vous sont distribués.

Ces décisions modificatives ne changent absolument pas le montant de vos cotisations ou de nos emprunts. Ce ne sont que des mouvements négatifs ou positifs, de compte à compte, dans un même chapitre, et se soldant entres eux. Par transparence, nous avons voulu faire apparaître ces ré-imputations.

Nous commenceront par étudier le budget Siyonne. J'avais prévu au budget initial des charges directes de personnel, pour les services de régie. Mais c'est le budget principal qui paye les salaires des opérateurs, et donc je vous propose de les ré imputer sur la ligne « Personnel affecté au SITCOME ». Nous avons également des opérations non budgétaires, que l'on avait basculé en 2009, mais qui n'ont pas été prise en compte dans le compte de gestion. Nous régularisons donc sur 2010.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité les décisions modificatives du budget Siyonne.

Monsieur DALIBON :

Nous avons également des décisions modificatives à apporter sur le budget Sitcome, toujours dans le cadre de la transparence de nos budgets. On retrouve des mouvements à l'intérieur des chapitres qui s'équilibrent. La plus grande modification concerne les recettes de droits de stationnement que nous avons sous-estimées. Nous avons donc régularisé. Nous avons également ajusté le compte 611, pour intégrer la mise en place de la ligne du Bréau, en fonction du chiffrage donné par la société. Si vous avez d'autres questions sur les mouvements que vous voyez dans ces tableaux, n'hésitez pas à poser des questions.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité les décisions modificatives du budget Sitcome.

Questions diverses

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Je vous rappelle que le 4 janvier, nous avons la visite à Chelles, afin d'aller étudier leur service de TAD, qui fonctionne très bien, et leur système de vidéo-surveillance.

Concernant Emplet-Express, la ligne fonctionne depuis hier, et nous avons eu une réunion avec la mairie de Varennes afin de voir quelles modifications nous pouvions apporter sur la ligne B, pour les habitants du quartier Maison Blanche, et qui soient prises en charge par le Conseil général. En attendant que le service se mette en place, nous proposons du TAD gratuit. Nous demandons à Transdev de nous chiffrer le coût d'une ligne Varennes-Varennes, qui passerait par le Bréau, mais qui resterait dans nos moyens, que nous soyons financé par la Conseil Général ou non, en sachant que l'enveloppe impartie à ce projet ne sera pas la même selon le financement du Conseil Général. Nous avons passé une convention, avec la SNCF, sur l'exploitation du programme « Eclerbus », qui donne en temps réel, la situation de retard des trains. Nos opérateurs sont formés à l'utilisation de ce logiciel, et auront autorité sur les conducteurs, pour faire partir les bus, en accord avec la société Interval et leur exploitation. Ils pourront réguler le trafic des bus, en fonction des retards des trains, et ainsi permettront aux usagers de prendre leurs correspondances.

Monsieur MARTINEZ :

Cela fait longtemps que nous demandions ce service.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Nous avons l'outil, à la date d'aujourd'hui, et nous allons l'exploiter.

Madame FLORENCE :

Pouvons-nous espérer récupérer nos directs, qui sont détournés par Champagne ?

Monsieur SENOBLE :

Pour quarante personnes, nous avons perdu nos directs, et il faut s'adresser à M. JEGO, car ce n'est pas la peine de taper sur M. HUCHON, ce sont les usagers de Montereau qui n'ont pas apprécié.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Je parle là, en tant qu'élu de la mairie de Montereau. Le problème réside dans le fait qu'il faut augmenter les sillons entre Melun et Montereau, permettant ainsi une marge de manœuvre plus importante pour la SNCF et la mise en place des directs ; et ce n'est pas d'actualité. Techniquement, l'offre qui est proposée correspond à ce qui a été annoncé. Maintenant, si cela ne vous convient pas, nous pouvons parfaitement faire une pétition, qui regrouperait toutes les

signatures des usagers SNCF de la ville de Montereau. La ville de Montereau a fait que vous avez plus de trains le soir, plus de trains le week-end. Mais nous ne pouvons guère faire plus. Nous avons mis en place des correspondances sur Melun, pour desservir quelques communes jusqu'à Montereau, mais la gare de Melun n'est pas adaptée à notre demande croissante des usagers, qui viennent s'installer de plus en plus dans notre région de grande couronne d'Ile de France.

Monsieur SENOBLE :

Et en plus, on a du matériel pourri. Les portes ne ferment pas, on est toujours en retard...

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

J'avais interpellé les fonctionnaires représentants de nos lignes, concernant nos trains qui s'arrêtent sur la ville de Champagne. Il m'a été répondu que la ville de Champagne était une ville stratégique, et qu'il était dommage de ne pas s'y arrêter. Je me suis entendu dire aussi que moins il y avait de trains, moins il y aurait de problèmes d'heures, ou encore que de rajouter des lignes de bus sur le réseau, cela risquait de coûter au STIF. Tous les élus présents étaient mécontents de ces arrêts sur Champagne, mais le STIF n'est absolument pas dans une politique de développement. Il serait plutôt enclin à une politique de déshabillage de l'un, pour le rhabillage de l'autre... et après c'est celui qui tape le plus fort qui gagne. Souvenez-vous de vos mécontentements lors de la remise en place des trains surnommés les petits gris ; nous avons avec votre soutien réussi à faire bouger les choses.

Plus aucune question n'étant à l'ordre de jour, je vous souhaite à tous de très bonnes fêtes de fin d'années.

La séance est close à 19h50.

-----ooo000ooo-----